

REGLEMENT WINTER CUP

Il ne s'agit pas d'une épreuve officielle.

Les participants s'engagent à respecter les mesures sanitaires en vigueur lors de leur(s) tentative(s).

Toutes traces qui ne respectent pas les mesures sanitaires en vigueur seront supprimées

Pour la manifestation pédestre, toute participation avec tout engins à roue(s) est interdite.

1. Lieu, date et nature de la compétition

Les challenges se déroulent du 13/12/2021 au 15/12/2021 sur un parcours défini par le challenger, dans le respect des mesures sanitaires.

RUNNING CHALLENGE : Distance maximale en course à pied sur une durée de 30 minutes.

JONGLAGE CHALLENGE : Effectuer le maximum de jongles en 1 mn.

Chaque touche = 1 point

Tour du monde = 2 points

Vous ne devez pas emprunter des chemins ou terrains privés.

Inscrivez-vous sur NextRun à une ou plusieurs des épreuves proposées et courez et/ou jonglez quand vous le souhaitez (entre le 13/12/2021 à 18h00 et le 15/12/2021 à 12h00).

Vous pouvez tenter votre chance autant de fois que vous souhaitez pour essayer d'améliorer votre temps et /ou votre nombre de jongles afin de remonter dans le classement.

Dépôt des résultats Running

Déposez les résultats sur NextRun avant le 15/12/2021 à 12h00 en cliquant sur la case « Déposez vos résultats » et en

remplissant par la suite les informations du questionnaire vers lequel vous serez redirigé.

Pour figurer au classement et éventuellement être récompensé, vous devez obligatoirement fournir la trace GPS via NextRun

Cette démarche est facultative étant donné que l'événement est à but humanitaire.

Dépôt des résultats Jonglage

Pour figurer au classement et éventuellement être récompensé, vous devez obligatoirement fournir la vidéo par mail à vito.saulnier@win-sport-school.org

Cette démarche est facultative étant donné que l'événement est à but humanitaire.

La Winter Cup est organisée par l'école WIN Sport School Rennes, en partenariat avec l'association « Handisport 35 »

2. Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

c) Droit d'inscription :

Le droit d'inscription est de 2€ par épreuve (entièrement reversés à l'association « Handisport 35 ») ou bien 3€ en cas de participation aux deux challenges.

d) Clôture des inscriptions :

La clôture des inscriptions est fixée au 15/12/2021 à 12h00 pour l'ensemble des épreuves.

e) Matériel de sécurité

Le challenge se faisant en autonomie, l'athlète devra courir avec un matériel adapté (réserve d'eau, couverture de survie, sifflet, téléphone portable ...)

f) Rétractation

Tout engagement est ferme et définitif et donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

g) Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

4. Classements et récompenses

a) Classements

1/Running

Un classement général mixte sera établi le 15/12/2021 en fonction du plus grand nombre de kilomètres effectués.

Un classement spécial école sera créé. En effet, chaque élève des écoles MBWay, MyDigitalSchool, Aftec, Ipac Bachelor Factory, IHECF et WIN Sport School rapportera des points à son école. L'école avec le plus de kilomètres à son compteur sera désignée enseigne du groupe AFTEC la plus sportive engagée !

2/Jonglage

Un classement général mixte sera établi le 15/12/2021 en fonction du plus grand nombre de points en 1 minute.

Un classement spécial école sera créé. En effet, chaque élève des écoles MBWay, MyDigitalSchool, Aftec, Ipac Bachelor Factory, IHECF et WIN Sport School rapportera des points à son école. L'école avec le plus de kilomètres à son compteur sera désignée enseigne du groupe AFTEC la plus sportive engagée !

b) Récompenses

Pour chacune des épreuves, un lot sera attribué au 1^{er} homme et à la 1^{ère} femme.

c) Citoyenneté

La course a pour vocation d'aider l'association « Handisport 35 » et chaque participation lui sera reversée.

d) Publication des résultats

Les résultats seront publiés et actualisés sur le site internet www.NextRun.fr.

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur

ces sites en cas de motif légitime en en faisant la demande à contact@nextrun.fr

5. Sécurité

La compétition se déroule (en partie) sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter le côté gauche de la chaussée et respecter le code de la route.

6. Protection de l'environnement

Si un challenger décide d'emprunter des zones Natura 2000, alors tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet est strictement interdit.

7. Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

8. Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.